



Division des droits des Palestiniens

Février 2006
Volume XXIX, Bulletin n° 2

Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Président du Conseil de sécurité publie une déclaration sur les élections législatives palestiniennes.	3
II. Le Secrétaire général exhorte les parties au conflit au Moyen-Orient à éviter l'escalade de la violence suite aux assassinats ciblés et aux attaques à la roquette.	4
III. Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien publie une déclaration sur les élections législatives palestiniennes.	4
IV. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ouvre la session de 2006.	5
V. Le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe rend publique la déclaration de clôture sur les travaux de sa vingt-sixième session.	7
VI. Le Secrétaire général vivement préoccupé par l'escalade des opérations militaires israéliennes et l'intensification des attaques palestiniennes à la roquette.	8
VII. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient fait le point sur la situation devant le Conseil de sécurité.	8

Le Bulletin peut être consulté grâce au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), sur le site Internet à l'une des deux adresses suivantes : <<http://domino.un.org/unispal.nsf>>, ou <http://www.un.org/Depts/dpa/qpal/pub_bltm.htm>.

I. Le Président du Conseil de sécurité publie une déclaration sur les élections législatives palestiniennes

À la 5365^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 3 février 2006, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil (S/PRST/2006/6) :

« Le Conseil de sécurité félicite le peuple palestinien à l'occasion de la consultation électorale libre et juste qui s'est déroulée dans la sécurité. Il rend hommage à toutes les parties, notamment à la Commission électorale centrale et aux forces de sécurité de l'Autorité palestinienne, pour le professionnalisme avec lequel les élections ont été préparées et conduites.

Le Conseil compte que le nouveau gouvernement restera voué à la réalisation des aspirations du peuple palestinien à la paix et à un État palestinien. Il se félicite de ce que le Président Abbas a affirmé que l'Autorité palestinienne restait attachée à la Feuille de route, aux accords et obligations précédemment souscrits entre les parties ainsi qu'à une solution négociée de deux États au conflit israélo-palestinien. Il considère que tous les membres du futur gouvernement palestinien doivent être attachés aux instruments et principes susmentionnés.

Conscient des besoins humanitaires du peuple palestinien, le Conseil réaffirme l'intérêt qu'il continue de porter à la stabilité de l'enveloppe budgétaire mise à la disposition du gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes, obéissant à de clairs impératifs de réforme et d'austérité. Il note que les principaux donateurs ont fait savoir qu'ils réexamineraient leur assistance future au nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne au regard de l'attachement de ce gouvernement aux principes de la non-violence et de la reconnaissance d'Israël et de l'acceptation des accords et obligations précédemment souscrits, y compris la Feuille de route.

Le Conseil rappelle aux deux parties les obligations mises à leur charge par la Feuille de route et les accords existants, notamment en matière de mouvement et d'accès. Il leur demande de s'abstenir d'actions unilatérales susceptibles de préjuger l'issue des questions touchant au statut définitif. Il insiste sur le fait que l'Autorité palestinienne doit prévenir les attentats terroristes et démanteler l'infrastructure de la terreur. Il réaffirme que la poursuite des implantations doit prendre fin et redit la préoccupation que lui inspire le tracé de la barrière.

Le Conseil réaffirme son profond attachement à l'ambition de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il réaffirme qu'il est important et nécessaire de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes ses résolutions pertinentes, y compris ses résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), sur le mandat de Madrid et sur le principe de la terre contre la paix. »

II. Le Secrétaire général exhorte les parties au conflit au Moyen-Orient à éviter l'escalade de la violence suite aux assassinats ciblés et aux attaques à la roquette

La déclaration ci-après a été rendue publique le 7 février 2006 par le Porte-parole du Secrétaire général Kofi Annan (SG/SM/10341) :

Le Secrétaire général a noté avec inquiétude qu'Israël avait commis ces derniers jours plusieurs assassinats ciblés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Israël est en droit de défendre ses ressortissants, mais ces assassinats ciblés qui reviennent à des exécutions sans jugement exposent la vie d'innocents passants à de graves périls.

Le Secrétaire général a également noté avec inquiétude les attaques à la roquette lancées de façon répétée contre Israël à partir de la bande de Gaza et bien montré à toutes les parties qu'elles se doivent de respecter le droit humanitaire international et d'éviter toute action susceptible d'entraîner une escalade la violence.

III. Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien publie une déclaration sur les élections législatives palestiniennes

La déclaration ci-après a été publiée le 7 février 2006 par le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sur la tenue des élections du Conseil législatif palestinien (GA/PAL/1000) :

« Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tient à adresser ses félicitations au peuple palestinien et au Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, pour le bon déroulement des élections du Conseil législatif palestinien le 25 janvier 2006. Ces élections démocratiques organisées pour la première fois en 10 ans et pour la deuxième fois dans l'histoire de la Palestine, se sont déroulées de manière libre, démocratique et pacifique, ce pour quoi la Commission électorale centrale et tout le peuple palestinien méritent d'être largement félicités.

Le Bureau du Comité exprime le vœu sincère que le mandat que le Conseil législatif nouvellement élu a reçu du peuple palestinien fera évoluer la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dans le bon sens et aboutira à de nouvelles mesures visant à mettre un terme au conflit israélo-palestinien. À cet égard, il salue la déclaration faite par le Président Abbas à l'issue du scrutin selon laquelle l'Organisation de libération de la Palestine et l'Autorité palestinienne honoreront et respecteront toutes leurs obligations et tous leurs engagements antérieurs, dont celui pris en faveur de la Feuille de route.

En assurant le bon déroulement des élections, la partie palestinienne a franchi un nouveau pas important qui, selon la Feuille de route, devait favoriser la création d'un État palestinien indépendant, démocratique, viable et contigu, vivant côte à côte, en paix et en sécurité avec Israël, et ses autres

voisins. Fortes de l'expérience de ces élections démocratiques, les parties devraient s'employer à relancer les négociations de paix sur la base des principes du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Bureau du Comité est favorable à un règlement pacifique de la question palestinienne qui passe par l'arrêt de l'occupation de la terre palestinienne et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Pour que ces objectifs soient atteints, il faut que les parties se montrent attachées à la Feuille de route et résolument engagées dans la voie vers la paix. Israël doit immédiatement mettre un terme à toutes les activités d'implantation de colonies et à la construction illégale du mur de séparation en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est et alentour. Les deux parties doivent se montrer plus fermes en faveur de la cessation de tout acte de violence.

La communauté internationale doit encourager et appuyer ces mesures en venant en aide aux deux parties et en s'assurant de sa coopération. Aussi importe-t-il au plus haut point de faire appel à toutes les forces politiques disposées à œuvrer pour un règlement pacifique du conflit sur la base de la légitimité internationale. À ce point crucial, le Bureau du Comité exhorte la communauté internationale des donateurs à continuer de fournir une assistance au peuple palestinien pour l'aider à atténuer les difficultés économiques et sociales auxquelles il est en proie.

Le Comité s'engage à continuer à veiller à l'application du mandat qui lui a été dévolu par l'Assemblée générale jusqu'à ce que les droits inaliénables du peuple palestinien se réalisent et qu'un règlement global, juste et durable du conflit soit trouvé sur la base de l'application des résolutions pertinentes de l'ONU, dont les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003). »

IV. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ouvre la session de 2006

Le 10 février 2006, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a ouvert sa session de 2006 par des déclarations du Secrétaire général, Kofi Annan, du Président du Comité et d'un représentant de la Palestine. Le Comité a élu Paul Badji (Sénégal) Président, Rodrigo Malmierca Díaz (Cuba) et Ravan Farhâdi (Afghanistan) Vice-Présidents et Victor Camilleri (Malte) Rapporteur.

Le Président du Comité a introduit le projet de programme de travail du Comité pour 2006. Le Comité a approuvé le programme contenu dans le document A/AC.183/206/CRP.1. La déclaration du Secrétaire général, telle qu'elle figure dans le communiqué de presse SG/SM/10344, GA/PAL/1002, est reproduite ci-après :

Il y a deux semaines, les Palestiniens de la bande de Gaza et de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ont participé à des élections libres et démocratiques qui se sont déroulées dans la sécurité, en votant en masse, pour traduire leur volonté d'instaurer leur démocratie et d'exercer leur droit à l'autodétermination. L'Autorité palestinienne a assuré l'ordre public lors du scrutin, montrant ainsi que l'insécurité observée dans un passé récent pouvait être maîtrisée. La Commission électorale centrale palestinienne a effectué un excellent travail d'organisation du scrutin avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

Je félicite le Président Abbas, l’Autorité palestinienne et le peuple palestinien de ce résultat. Je remercie les observateurs électoraux venus du monde entier de leur contribution et je m’incline devant le verdict du peuple palestinien.

L’issue du scrutin représente un tournant décisif dans l’histoire politique de la Palestine. Des tractations sont déjà en cours en vue de la formation d’un gouvernement. Il s’agit d’une phase vraiment délicate.

Le Président Abbas, s’exprimant après les élections, a insisté sur les obligations et les responsabilités qui incomberont à tout nouveau gouvernement, notamment, selon lui, les accords israélo-palestiniens, à commencer par les Accords d’Oslo et les résolutions du Sommet arabe et, pour finir, les résolutions de la communauté internationale, en particulier la Feuille de route, seul cadre qui attend d’être mis en œuvre à l’heure actuelle.

Je suis convaincu que la nette majorité des Palestiniens ne souhaite pas continuer à commettre des actes de violence ou de terrorisme contre des civils israéliens. J’ai également le sentiment qu’ils savent et acceptent qu’Israël, État Membre de l’Organisation des Nations Unies, a le droit d’exister en tant que tel, aux côtés de l’État palestinien que les Palestiniens méritent d’avoir et ont à cœur de créer. Il ne fait pour moi aucun doute non plus qu’ils souhaitent que les accords que leurs représentants élus ont déjà conclus et les obligations qu’ils ont contractées, y compris la Feuille de route, soient maintenus et appliqués et non pas qu’ils s’y soustraient.

Comme le Quatuor et le Conseil de sécurité l’ont clairement indiqué tout dernièrement, la communauté internationale suivra de très près la manière dont un nouveau gouvernement s’y prendra pour relever ces défis.

La communauté internationale est pleinement consciente du sort du peuple palestinien. Son territoire demeure occupé. Les activités d’implantation de colonies de peuplement se poursuivent dans certaines zones. Près de 400 postes de contrôle entravent la libre circulation dans toute la Cisjordanie, en dépit d’un accord récemment conclu visant à atténuer ces restrictions. Les communications entre Gaza et la Cisjordanie sont encore loin d’être fluides et la construction d’une barrière se poursuit sur le territoire palestinien occupé en dépit de l’avis de la Cour internationale de Justice. Le Quatuor est vivement préoccupé par ces questions et a rappelé à Israël qu’il est tenu de respecter ses obligations.

Les Palestiniens connaissent également de graves problèmes humanitaires et de développement. Leur économie, leurs services de sécurité et institutions gouvernementales continuent d’avoir besoin d’être soutenus et réformés en profondeur. Le plus urgent est d’assainir les finances de l’Autorité palestinienne. J’engage vivement les donateurs de la région et l’ensemble de la communauté internationale à fournir à la Palestine le soutien dont elle a besoin à ce stade critique.

Je tiens à souligner, pour ma part, que j’entends personnellement aider le peuple palestinien à obtenir, par des moyens pacifiques, ce qui lui revient de droit : un État palestinien viable, contigu et indépendant, vivant en paix avec l’État d’Israël.

Engageons-nous résolument à réaliser cet objectif en œuvrant tous dans ce sens.

V. Le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe rend publique la déclaration de clôture sur les travaux de sa vingt-sixième session

Le 15 février 2006, le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué dans une lettre adressée au Secrétaire, la déclaration de clôture du Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe sur les travaux de sa vingt-sixième session, « Sommet Roi Fahd », qui s'est tenue à Abou Dhabi les 18 et 19 décembre 2005 (A/60/680/S/2006/108). On trouvera certains de ses extraits reproduits ci-après :

« ...

Le Conseil suprême a fait le point de la situation sur la scène palestinienne et du processus de paix au Moyen-Orient. Il espère que le retrait israélien de la bande de Gaza et de certaines colonies en Cisjordanie fera évoluer la situation dans la bonne direction et sera suivi d'un retrait complet de tous les territoires palestiniens occupés, ce qui permettrait au peuple palestinien frère de créer, sur son sol national, un État indépendant ayant pour capitale la Ville sainte de Jérusalem.

À ce sujet, le Conseil suprême réaffirme l'attachement des États membres à l'initiative de paix arabe lancée au Sommet de Beyrouth en 2002. Cette initiative s'appuie sur les résolutions constitutives de la légalité internationale et complète la Feuille de route.

Le Conseil suprême tient à déclarer une fois de plus que l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient passe par la création d'un État palestinien indépendant, doté de tous les attributs essentiels et ayant pour capitale la Ville sainte de Jérusalem. Il tient également à souligner qu'Israël doit se retirer du Golan arabe syrien occupé, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, et des fermes de Chab'a dans le sud du Liban.

Le Conseil suprême exige qu'Israël cesse d'opprimer la population palestinienne sans défense, notamment en renonçant aux assassinats, en interrompant les activités de colonisation, et en évacuant les colonies, en arrêtant la construction du mur de séparation et en détruisant les parties déjà construites, et en intervenant auprès des groupes juifs extrémistes qui menacent d'attaquer et d'envahir la mosquée Al-Aqsa. Ces menaces, qui mettent en péril l'inviolabilité de lieux saints, ne font que provoquer les musulmans et entraver le processus de paix.

... ».

VI. Le Secrétaire général vivement préoccupé par l'escalade des opérations militaires israéliennes et l'intensification des attaques palestiniennes à la roquette

La déclaration ci-après a été rendue publique le 24 février 2006 par le Porte-parole du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan (SG/SM/10358) :

Le Secrétaire général est vivement préoccupé par l'escalade des opérations militaires des forces de défense israéliennes à laquelle on a assisté ces derniers jours, notamment à Naplouse et à Gaza et qui ont fait plusieurs victimes chez les Palestiniens, dont des civils. Il s'est également inquiété de la nette intensification des attaques à la roquette lancées par des militants palestiniens contre des cibles israéliennes.

Le Secrétaire général lance un nouvel appel aux parties au conflit pour qu'elles respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et surtout pour qu'elles assurent la protection des populations civiles, tant palestiniennes qu'israéliennes.

VII. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient fait le point sur la situation devant le Conseil de sécurité

Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Alvaro de Soto, a fait le point sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne devant le Conseil de sécurité le 28 février 2006 (S/PV.5381). Des extraits de l'exposé qu'il a présenté sont reproduits ci-dessous :

« M. de Soto (*parle en anglais*) : Dans le territoire palestinien occupé, un nouveau Gouvernement est en cours de formation. Il sera dirigé par la liste « changement et réforme » du Hamas, organisation dont l'objectif avoué est la destruction d'Israël et qui est connue pour les actes de terrorisme condamnables qu'elle commet contre Israël.

Nous sommes dans une situation imprévue, en particulier en ce qui concerne Israël et la Palestine. Il appartient aux parties de faire les choix qui détermineront dans une large mesure leur avenir. Mais la communauté internationale a également un rôle important à jouer en aidant les parties à faire des choix judicieux et en faisant en sorte que nous ne perdions pas de vue l'objectif d'ensemble qui est le règlement par des moyens pacifiques du conflit prévoyant deux États.

À cet égard, les membres du Conseil se souviendront qu'au moment du dernier exposé fait par le Secrétariat, le Quatuor se réunissait à Londres au lendemain des élections législatives palestiniennes. À cette occasion, le Quatuor a félicité le peuple palestinien d'avoir mené un processus électoral libre, régulier et calme et il a réaffirmé sa conviction selon laquelle tous les membres du nouveau gouvernement palestinien devaient s'engager en faveur

de la non-violence, de la reconnaissance du droit d'Israël à exister et de l'acceptation des accords et obligations précédemment souscrits, y compris la Feuille de route. Le Conseil de sécurité a par la suite adopté la même position. Le Quatuor, conscient des besoins du peuple palestinien, a également demandé que des mesures immédiates soient prises pour stabiliser le Gouvernement, et il a rappelé aux membres du Conseil législatif palestinien et aux membres du futur gouvernement la nécessité de respecter tous les accords signés. Il a également invité la communauté internationale à ne pas prendre de sanctions contre l'électorat palestinien suite au choix démocratique qui s'est exprimé par les urnes.

Le 21 février, le Président Abbas a demandé à M. Ismaïl Haniyeh du Hamas de former un gouvernement. M. Haniyeh dispose de trois semaines pour mener cette tâche à bien, mais cette période peut être prorogée de deux semaines. Les dirigeants du Hamas et du Fath ont entamé des consultations sur le programme du nouveau gouvernement, en vue de permettre au Fatah d'y participer. Je voudrais également ajouter que M. Khaled Meshal, un dirigeant du Hamas basé en Syrie, s'est rendu dans plusieurs pays de la région et au-delà.

Le 19 février, au lendemain de l'investiture du Conseil législatif palestinien, le Cabinet israélien s'est réuni pour examiner sa réaction à la nouvelle situation créée, de l'avis du Gouvernement, par la prestation de serment du nouveau Conseil. Le Premier Ministre par intérim, Ehud Olmert, a indiqué clairement que le Gouvernement israélien considérait qu'avec la présence majoritaire du Hamas au Parlement palestinien, l'Autorité palestinienne devenait de fait une « autorité terroriste ». Israël, a-t-il ajouté, n'aura aucun contact avec une autorité dirigée en partie ou complètement par le Hamas.

Le Gouvernement israélien a décidé de suspendre immédiatement le versement à l'Autorité palestinienne des taxes sur la valeur ajoutée et des recettes douanières, qui sont dues chaque mois en vertu d'un accord passé dans le cadre des Accords d'Oslo. Le Gouvernement a également mis un terme au transfert d'équipement fourni par la communauté internationale aux forces de sécurité palestiniennes. D'autres mesures, qui n'ont pas encore été précisées, vont suivre.

Israël entre dans le dernier mois de la campagne en vue de l'élection à la Knesset. Depuis qu'il a pris en mains les commandes du pays suite à la maladie du Premier Ministre Sharon, le Premier Ministre par intérim a évoqué à la fois la possibilité d'entamer des négociations sur le statut définitif avec les Palestiniens, à condition que le Gouvernement palestinien accepte les principes énumérés par le Quatuor, et, sinon, la possibilité de fixer de manière unilatérale les frontières permanentes d'Israël de manière à placer la ville de Jérusalem, les colonies de peuplement de toute la Cisjordanie et la vallée du Jourdain sous contrôle israélien.

Durant la période considérée, au moins 32 Palestiniens et un Israélien ont été tués dans les violences et au moins 130 Palestiniens et 25 Israéliens ont été blessés.

Les violences provoquées par les Palestiniens comprennent, notamment, des tirs de roquette presque quotidiens sur des cibles israéliennes à proximité de la bande de Gaza, l'attaque d'un poste militaire israélien à Erez, des agressions à l'arme blanche contre des civils israéliens, l'enlèvement de ressortissants étrangers, dont un diplomate égyptien qui a été ensuite relâché, et des manifestations violentes déclenchées par la publication en Occident de caricatures représentant le prophète Mahomet. Le Gouvernement israélien a également indiqué avoir déjoué plusieurs attentats-suicide à la bombe préparés par des Palestiniens.

Israël a mené une série d'assassinats ciblés de militants supposés ainsi que d'autres opérations de sécurité. La plus vaste opération militaire a été conduite à Naplouse à partir du 19 février et a fait plusieurs morts parmi les Palestiniens. Le Secrétaire général a fait plusieurs déclarations publiques sur les attaques à la roquette perpétrées contre Israël, sur les assassinats ciblés de Palestiniens et sur l'escalade des opérations militaires israéliennes menées à Naplouse et à Gaza.

Israël a, depuis le mois d'août, augmenté de 25 % le nombre des obstacles physiques à la circulation des Palestiniens en Cisjordanie, selon des informations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Ces barrages sont maintenant au nombre de 471. Le point de passage de Karni, qui avait été ouvert suite à l'Accord sur les déplacements et le passage conclu en novembre, est fermé depuis le 22 février, et il a également été fermé entre le 15 janvier et le 5 février, ce qui a des répercussions inévitables sur l'économie de Gaza.

Au cours de la période considérée, le principal négociateur palestinien a porté à notre attention les détails d'un certain nombre de nouvelles mesures israéliennes prises dans la vallée du Jourdain, qui empêchent pratiquement tous les Palestiniens non résidents qui ne travaillent pas dans la région d'accéder à cette partie de la Cisjordanie.

Ce mois-ci, Israël a procédé à l'évacuation de la colonie de peuplement d'Amona, en dépit d'une violente résistance de la part des colons israéliens. Israël a annoncé la construction d'une nouvelle barrière dans la zone de Goush Etzion, ainsi que la construction d'une barrière de protection routière dans le sud de la Cisjordanie près du tracé original de la barrière de séparation. Le 30 janvier, le Quatuor a réitéré sa préoccupation face au tracé de la barrière, un tracé sur lequel la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif clair.

...

Je voudrais terminer en faisant cinq brèves observations. Premièrement, comme le Président Abbas l'a rappelé lors de son allocution devant le Conseil législatif palestinien, il y a 13 ans, les Palestiniens ont fait des choix fondamentaux auxquels ils restent attachés. Il est clair que le Hamas a évolué par rapport à son rejet précédent de ces engagements, y compris le respect global d'un cessez-le-feu et la participation à des élections qu'il avait au départ refusées. Mais il est trop tôt pour dire si cette évolution est irréversible et si elle se poursuivra dans la bonne direction. Les choix faits par le Hamas constituent la variable la plus importante qui façonnera l'avenir de ce conflit;

et, comme l'a remarqué le Secrétaire général, il faudra probablement du temps pour y voir plus clair.

Deuxièmement, je voudrais rappeler aux membres du Conseil qu'il est nécessaire – comme cela est souligné par le Quatuor – de stabiliser les finances de l'Autorité palestinienne pendant le reste du mandat du Gouvernement provisoire. L'Envoyé spécial du Quatuor, James Wolfensohn, a récemment souligné auprès des membres du Quatuor que l'Autorité palestinienne faisait face à un déficit budgétaire d'au moins 260 millions de dollars pendant le reste de la durée du Gouvernement provisoire, essentiellement du fait de la décision d'Israël de bloquer les transferts de recettes douanières et fiscales pour un montant allant jusqu'à 130 millions de dollars – argent qui appartient aux Palestiniens. Je me félicite de la décision de l'Union européenne, annoncée hier, de fournir 143 millions de dollars pour une assistance d'urgence. Je rappelle à cet égard l'appel lancé par le Quatuor à la communauté internationale pour qu'elle contribue pour sa part à éviter une crise à court terme.

Troisièmement, la formation d'un nouveau gouvernement et son programme sont attendus pour évaluer son attachement aux principes élaborés par le Quatuor et pour décider de l'assistance future en conséquence. Nous devons être conscients que le fait de couper notre aide avant cette date pourrait être interprété par les Palestiniens et le monde arabe comme une punition infligée au peuple palestinien pour la manière dont il a voté le 25 janvier.

Quatrièmement, dans le contexte palestinien, il est très difficile de faire réellement la différence entre l'aide humanitaire et d'urgence et la fourniture de services de base. De même, il convient de garder à l'esprit que l'Autorité palestinienne n'est pas une ampoule que l'on peut allumer et éteindre à notre guise. C'est grâce à l'Autorité que les services sociaux et économiques de base sont assurés et que les salaires sont payés. Si ces services ne sont pas fournis et si les salaires ne sont pas payés, les conséquences humanitaires, économiques, institutionnelles, politiques et en matière de sécurité pourraient être graves. Et si on laisse l'Autorité, qui est le résultat du Processus d'Oslo, s'écrouler ou si on la sacrifie, il restera peu d'espoir de créer un État palestinien dans un délai raisonnable, car une Autorité en état de fonctionner est un élément constitutif essentiel de l'État palestinien. Je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur les conséquences que cela aurait pour les parties, la région et la sécurité internationale.

Enfin, aujourd'hui tout comme hier, il est vital d'avoir un horizon politique crédible permettant de régler ce conflit. La paix ne peut pas être imposée de manière unilatérale et elle ne pourra pas être établie en dehors du cadre régional du processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, nous avons constaté l'engagement de certains pays de la région ces dernières semaines, et leurs efforts pour remettre à l'ordre du jour l'Initiative de paix arabe, qui constitue un élément de base de la Feuille de route et des accords auxquels nous espérons que les Palestiniens continueront d'adhérer.

En effet, le Quatuor a indiqué qu'il était déterminé à consulter les principaux acteurs régionaux. Et je souligne l'engagement continu du Quatuor en faveur de la Feuille de route et des principes qui la sous-tendent, notamment la non-violence, la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence et

le respect des accords précédents. J'espère vivement qu'un nouveau gouvernement palestinien, pleinement conscient des responsabilités qui lui incombent désormais, s'engagera à respecter ces principes, non pas du fait de pressions extérieures apparentes, mais parce que le peuple palestinien est en droit d'espérer que son nouveau gouvernement prendra en considération ses aspirations à la paix et à l'indépendance. »
